

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020**

**Délibération**  
n° 2020.09.205

**Désignation des  
représentants de  
GrandAngoulême  
au syndicat  
d'aménagement des  
rivières du Bandiat,  
de la Tardoire et de  
la Bonnieure**

**LE DIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 septembre 2020**

**Secrétaire de séance** : Brigitte BAPTISTE

**Membres présents** :

Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Corinne DUROUEIX, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Isabelle DESMORTIER

**Ont donné pouvoir** :

Jean-Claude COURARI à Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Martine PINVILLE à Fabrice VERGNIER

**Suppléant(s)** :

Francis LAURENT par Isabelle DESMORTIER

**Excusé(s)** :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Valérie SCHERMANN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2020**

**DELIBERATION  
N° 2020.09.205**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME AU SYNDICAT D'AMENAGEMENT DES RIVIERES DU BANDIAT, DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale pour la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations (GEMAPI), GrandAngoulême s'est substitué à la commune de Bouëx au sein du Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

Les statuts du SyBTB prévoient que GrandAngoulême soit représenté au comité syndical par trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Pour ces désignations, l'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales précise que « le choix de l'organe délibérant, peut porter sur l'un des membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la communauté ».

Par ailleurs, par renvoi, les règles de l'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales s'appliquent aux élections des délégués dans les syndicats mixtes fermés.

Enfin, en application de l'article 10 de la loi du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires, le conseil communautaire peut, jusqu'au 25 septembre 2020, décider de lever le scrutin secret pour procéder aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes fermés.

**L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,**

**Je vous propose :**

**DE DESIGNER** Mesdames Carole GROSMAN (conseillère municipale de la commune de Gond-Pontouvre), Nathalie DULAIS (conseillère municipale de la commune de Brie), Monsieur Thierry HUREAU comme représentants titulaires et Messieurs Laurent RATAT (conseiller municipal de la commune de Saint-Michel), Matthieu LABROUSSE (conseiller municipal de la commune de Fléac), Pascal HELION (conseiller municipal de la commune de Brie) comme représentants suppléants de GrandAngoulême au SyBTB (Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**24 septembre 2020**

**Affiché le :**

**25 septembre 2020**